

Prise de position et appel des AESH en réunion syndicale FO le mardi 9 avril 2024, au Collège de SOUSTONS (40)

NON au tri des élèves !

Nous, Accompagnantes d'Elèves en Situation de Handicap, précaires de l'Education Nationale, syndiquées et non syndiquées, en réunion d'informations syndicales ce jour, mardi 9 avril 2024, avec la FNEC FP-FO des Landes, au collège de SOUSTONS, tenons à exprimer publiquement notre plus vive inquiétude si la réforme ATTAL/BELLOUBET du « choc des savoirs » devait se mettre en œuvre malgré l'opposition de tous les syndicats de l'Education Nationale, d'une large majorité des parents d'élèves, et au-delà de tous les citoyennes et citoyens attachés à l'Ecole publique.

Une simple question, nous qui accompagnons quotidiennement des élèves en situation de handicap des 1^{er} et second degrés : si cette réforme de tri des élèves par niveaux se mettait en place, que deviendraient nombre de nos élèves en situation de handicap ? Des élèves ultra-stigmatisés voués au niveau « faible » durant toute leur scolarité ? Est-ce cela l'inclusion bienveillante du Président Macron ? Nous refusons ce tri maltraitant.

Comme les enseignants, comme les parents d'élèves, **nous exigeons le retrait pur et simple des textes réglementaires relatifs au « choc des savoirs »** publiés le 17 mars.

D'autre part, nous réaffirmons, ci-dessous, les revendications des AESH, défendues depuis des mois pour certaines, des années pour d'autres, avec le soutien de la majorité des syndicats, notamment de FORCE OUVRIERE. Mais, il y a loin de la coupe aux lèvres ! Monsieur le Président, Monsieur le premier Ministre, Madame la Ministre de l'E.N., sachez que nous ne les lâcherons pas !

NOS REVENDICATIONS D'AESH

- **La création d'un statut de la Fonction publique de catégorie B**, pour un vrai déroulement de carrière et une grille salariale qui nous permette de vivre de ce seul métier ;
- **Un temps plein, rémunéré à 100%, dès 24 heures d'accompagnement par semaine ;**
- **Le versement de la « prime informatique » annuelle**, comme les enseignants (176€ bruts) ;
- **Le retrait de l'Acte II de l'Ecole inclusive annoncé par Macron**, donc :
 - **Le retrait du projet de fusion des deux métiers spécifiques AESH et AED en ARE**, Accompagnant à la Réussite Educative ;
 - **L'abandon des PIAL et le retrait du projet des PAS**, Pôle d'Aide à la Scolarité ;
 - **La fin de la mutualisation**, qui se traduit pour nous par une flexibilité à outrance, **pour un retour majoritaire de l'accompagnement individuel**, en application du strict respect des notifications de la Maison Landaise des Personnes Handicapées - MLPH ;
 - **Le maintien et le développement des structures sociales et médico-sociales** (IME, ITEP, IM-Pro...) pour le respect du droit de certains de nos élèves à un enseignement adapté et spécialisé à leur handicap, quel que soit le coût financier et humain. (*enseignants et éducateurs spécialisés, équipe de soins, classes à effectif réduit, locaux adaptés...*).
- **Une véritable formation professionnelle et qualifiante sur le temps de classe ;**
- **La création d'AESH-Remplaçants par PIAL**, pour assurer les absences des collègues, en particulier en cas de congé maladie.

APPEL A TOUS LES COLLEGUES AESH DES LANDES

POUR gagner l'abandon des mesures « choc des savoirs », POUR gagner un investissement massif pour l'École publique en vue de la réussite de tous les élèves, dont ceux en situation de handicap et POUR défendre nos revendications d'AESH, **nous décidons de nous joindre à toutes les initiatives intersyndicales qui seront prises dans les Landes à partir de la rentrée des congés de printemps, soit le lundi 29 avril.**

Nous invitons tous nos collègues AESH du département à faire de même : la défense de l'Ecole publique, celle de la République, et de son enseignement, est l'affaire de toutes et de tous !

Liberté, EGALITE, fraternité !

Adopté à l'unanimité